

# Michèle FREUD FORMATIONS

École spécialisée en thérapies brèves



157 avenue des Campotels  
83700 SAINT RAPHAEL  
Tél. : 04 94 40 44 71

[michelefreud@orange.fr](mailto:michelefreud@orange.fr)  
[www.michelefreud.com](http://www.michelefreud.com)

Bonjour,

J'ai le plaisir de vous présenter le nouveau programme de la formation en sophrologie pour les professionnels de la santé, de la relation d'aide et des ressources humaines ou les personnes en reconversion professionnelle souhaitant poursuivre leur cursus avec le cycle de spécialisation pour obtenir leur certification.

Nos formations sont interactives et dispensées par des enseignants ayant à cœur de partager avec passion leur pédagogie et leur expérience clinique.

## Notre objectif

- Vous offrir la possibilité de parfaire vos connaissances et développer de nouvelles compétences professionnelles
- Expérimenter la pratique sous la supervision d'experts.

## Nos atouts

- Une expérience de plus de 26 années d'enseignement
- Des cours personnalisés avec un nombre limité de participants
- La transmission d'un savoir-faire et d'un savoir-être dans un environnement verdoyant, proche de la mer.

## Notre spécificité

- L'enseignement basé sur une pédagogie humaniste
- Un cadre, une éthique, des valeurs.

Je reste à votre écoute pour tout complément d'information.  
Au plaisir de vous accueillir.

Michèle Freud, Directrice



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification Qualité a été délivrée au  
titre des catégories :  
ACTION DE FORMATION

La certification Qualité garantit la qualité de nos formations

Les formations sont susceptibles d'être prises en charge  
par le FIFPL pour les professions libérales





# FORMATION EN SOPHROLOGIE

## > Objectifs de la formation

- Permettre d'acquérir les fondamentaux de la sophrologie et pouvoir proposer des techniques de stabilisation émotionnelle en lien avec différentes problématiques susceptibles d'être rencontrées
- Suivre plus aisément [le cycle de spécialisation de praticien en thérapies brèves et sophrothérapeute](#) proposé pour les professionnels n'étant pas sophrologues et souhaitant y participer.

## > Public concerné et pré-requis

- Les personnes en reconversion professionnelle souhaitant acquérir les bases de la sophrologie pour intégrer ensuite le cycle de spécialisation de Praticien en thérapies brèves et sophrothérapeutes
- Les professionnels de la santé, thérapeutes, soignants, coachs, les professionnels des ressources humaines, ceux engagés dans la relation d'aide, dans une optique de perfectionnement et d'acquisition de nouvelles compétences professionnelles.

**La formation est accessible aux personnes en situation de handicap**

## > Organisation de la formation

La formation proposée se répartit en 2 modules de 2 jours et un module de 3 jours sur une durée de 4 mois.

Elle comprend :

- Un apport théorique et des outils concrets
- Des études de cas cliniques
- Des mises en situations et jeux de rôles
- Des ateliers pratiques
- Un accompagnement sur mesure et une supervision pendant la formation.

Nombre de participants volontairement réduit afin d'assurer un suivi personnalisé.

**100 % de satisfaction depuis la création du cursus en 2022**

## FICHE TECHNIQUE

### DATES

26-27/9/2026  
10-11/10/2026  
27-28-29/11/2026

### LIEU

Saint Raphaël (Var)

### TARIFS

Particuliers : 1 100 €  
Entreprises ou autre prise en charge : 1 300 €

### EFFECTIF

12 personnes maximum

### DÉLAI D'ACCÈS

Jusqu'à 8 jours avant le début du cursus. Les inscriptions tardives pourront être reportées à la session suivante.

### HORAIRES

9 h à 13 h  
14 h à 17 h  
soit 7 h par jour

## > Moyens pédagogiques et modalité d'évaluation

- Exposés
- Démonstrations et études de cas
- Animations de séances. L'évaluation des acquis est réalisé à la fin de chaque cours par un questionnement interactif sur la pratique dispensée, l'observation des stagiaires en situation., un QCM de fin de cursus et une évaluation de fin de formation

## > Supports pédagogiques

- Documents pédagogiques (présentations de type Powerpoint intégrant les savoirs théoriques et les éléments visuels nécessaires)
- Cours, livrets et documents envoyés au format PDF à chaque cours
- MP3 audio et enregistrements pour s'entraîner chez soi.

## > Validation de la formation

Un certification de formation en sophrologie est délivré à l'issue du cursus.  
Formation non certifiée RNCP.

## > Conditions d'inscription

Les inscriptions sont prises en compte, accompagnées :

- du bulletin d'inscription dûment rempli et signé
- du chèque d'acompte de 220 €

A réception du bulletin d'inscription, un entretien en visioconférence vous sera proposé afin de faire plus ample connaissance.

## > Équipe pédagogique

- Michèle FREUD, psychothérapeute, sophrologue, formée en psychotraumatologie et en EMDR,
- Xavier BORRIGLIONE, ingénieur de formation et sophrologue.

## > Coût et modalités de règlement

Les frais de la formation s'élèvent :

- Pour les particuliers à **1 100 €**

Possibilité de règlement échelonné : déduction faite de l'acompte de 220 euros versé : 4 x 220 € ou 5 x 176 €

- Pour les entreprises et organismes **1 300 €**

Ce tarif comprend l'enseignement en présentiel, tous les supports de cours, les enregistrements en MP3, les pratiques proposées par les formateurs ainsi que la supervision assurée par Michèle Freud pendant toute la durée de la formation.

Hébergement et repas non compris.

## > Lieu

L'ensemble de la formation a lieu à St Raphaël (Var), proche de la mer, dans un cadre particulièrement propice à la pratique des exercices de sophrologie.

## > Horaires

De 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h, soit 7 heures par jour.

## > Logistique (Repas et hébergements)

Nous consulter pour les différentes formules d'hébergement.

Un plan d'accès et toutes informations utiles vous seront communiqués sur demande.

Possibilité de déjeuner sur place ou restauration rapide et peu onéreuse également aux alentours.

Pour tout complément d'informations, vous pourrez nous contacter par mail.

# CALENDRIER DE LA FORMATION

## LES BASES DE LA SOPHROLOGIE 2026

SE FORMER

### COURS 1 - 2 JOURS 26-27/9/2026

Les fondamentaux de la sophrologie :

Historique, origines, définition

Les indications et contre-indications

Les états et niveaux de conscience

L'élaboration d'une séance

Les techniques de base, 1ère partie

Les pratiques respiratoires, 1ère partie

La relation thérapeutique

Ateliers pratiques

Etude de cas cliniques.

### COURS 2 - 2 JOURS 10-11/10/2026

Les techniques de base, 2e partie :

Les techniques préconisées pour l'adulte, 1ère partie

Les différentes prises en charge

Prise en charge de l'enfant et de l'adolescent

Les pratiques respiratoires, 2e partie

Atelier de gestion du stress

Mise en situations et Pratiques

Etude de cas cliniques.

### COURS 3 - 3 JOURS 27-28-29/11/2026

Les techniques essentielles appliquées à l'adulte, 2e partie :

La sophrologie avec les seniors

La sophrologie en groupe

Les pratiques respiratoires, 3e partie

La relaxation dynamique, suite

La prise en charge de la douleur

Ateliers pratiques et mises en situation

Etude de cas cliniques.

# NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1. Acceptation des conditions générales

L'inscription à toute action de formation implique l'acceptation sans réserve par le participant et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales.

## 2. Inscription

**Modalités d'inscription :** Toute inscription est prise en compte dans la mesure où elle est accompagnée du bulletin d'inscription dûment complété, des documents demandés, d'une confirmation de démarche ou de prise en charge par l'OPCA ou l'entreprise. Les inscriptions sont possibles par courriel sur notre site internet [www.michelefreud.com](http://www.michelefreud.com). Le nombre de places étant limité, les inscriptions sont prises en considération dans l'ordre chronologique de réception, (à concurrence du nombre de places disponibles). Dans le cas où une session serait déjà complète au moment de la réception d'une ou plusieurs inscriptions, Michèle Freud Formations s'engage à en informer le postulant dans les plus brefs délais. Toute situation de handicap passagère ou permanente peut être discutée avec notre équipe pédagogique pour trouver une solution adaptée afin de participer à la formation dans les meilleures conditions.

**Confirmation d'inscription :** Après la validation du dossier d'inscription, un contrat ou une convention en double exemplaire vous seront adressés. Ce document validant l'inscription devra être retourné signé par retour du courrier ou par courriel.

## 3. Programme de l'action de formation

Le programme de l'action de formation, ses objectifs, sa durée, ses modalités d'inscription, le lieu de formation, le nom des intervenants, les modalités de validation sont décrits dans le dossier de présentation de l'action de formation et sur notre site internet : [www.michelefreud.com](http://www.michelefreud.com). Ils seront repris dans le contrat ou la convention de formation envoyé(e) au participant.

## 4. Tarifs

Les prix indiqués sur les programmes d'enseignement sont indiqués en euros et non soumis à la T.V.A. Les frais de transport, de restauration et d'hébergement sont à la charge du participant et sous sa responsabilité.

**Échéances du paiement**

\* Inscription à titre individuel : le règlement des formations s'effectue sous forme d'un acompte versé après le délai de rétractation (10 jours après la signature du contrat) et le solde au premier jour de la formation. Pour les formations de longue durée, l'ensemble des chèques devra être remis le premier jour de la formation.

\* Inscription au titre de la formation continue : le règlement des cursus de formation s'effectue au fur et à mesure du déroulement des différentes étapes du cursus sauf autres modalités conclues expressément entre Michèle Freud Formations et l'OPCA.

## 5. Résiliation

Du fait de l'organisme de formation :

Faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, Michèle Freud Formations devra rembourser au stagiaire les sommes indûment perçues de ce fait (article L 6354-1 alinéa 1 du code du travail).

Dédommagement, réparation ou dédit :

En cas d'annulation par l'organisme de formation, le participant ne pourra exiger quelque montant que ce soit à titre d'indemnité ou tout autre motif. Le montant versé lui sera intégralement restitué.

Du fait du participant :

Si l'annulation intervient au minimum 21 jours avant le début de la session par lettre recommandée dûment circonstanciée, le montant versé pourra être réparti sur une autre formation, majoré de 100 € pour l'entretien préliminaire et les frais de dossier, (l'acompte versé ne pouvant faire l'objet d'aucun remboursement). Dans la mesure où le désistement interviendrait après 21 jours, l'acompte demeurera acquis à l'École.

— Si le participant est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et constatée et adressée par lettre recommandée avec AR au moins 10 jours ouvrés avant le début de la session, le contrat de formation professionnelle sera résilié. Dans ce cas, l'école facturera 50 % du montant de la formation. L'acompte sera conservé par l'École.

— En cas d'annulation par le participant, par lettre recommandée avec A.R. moins de 10 jours avant le début de la session, l'École se réserve le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix de la formation à titre de dédit.

— Si le participant est interrompu en cours de formation du fait d'un cas de force majeure\* dûment reconnu et constaté et adressé par lettre recommandée avec A.R. dans les trois jours de l'interruption, seules les prestations effectivement dispensées seront dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. L'acompte versé sera conservé par l'école majoré d'un montant de 300 € pour frais de dossier. Quel que soit le module de formation, en cas d'absence, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, constatée et prouvée, le participant sera redevable de l'intégralité du montant de la formation. L'acompte sera conservé par l'école.

\*Force majeure : La force majeure s'entend de tout événement extérieur, irrésistible et imprévisible empêchant l'une des parties d'exécuter les obligations mises à sa charge au titre du contrat ou rendant l'exécution desdites obligations déraisonnablement onéreuses. Sont notamment considérées comme cas de force majeure, les grèves ou conflits de travail chez l'une des parties, chez un fournisseur ou chez un opérateur national (en France ou à l'étranger), les incendies, inondations et autres catastrophes naturelles, la défaillance d'un opérateur national (en France ou à l'étranger) ou d'un fournisseur d'accès à Internet ou la modification de toute réglementation applicable à l'exécution du contrat et en rendant l'exécution impossible ou déraisonnablement onéreuse. Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de retards ou de non-exécution résultant d'un cas de force majeure.

## 6. Validation de la formation

Les conditions de validation de la formation sont prévues dans le dossier de présentation de l'action de formation, sur notre site internet [www.michelefreud.com](http://www.michelefreud.com) et reprises dans le contrat ou la convention de formation proposé au participant.

## 7. Propriété intellectuelle

Les termes ou dénominations Michèle Freud Formations sont réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle. Michèle Freud Formations reste détentrice de tous les droits de propriété intellectuelle, droits inhérents à la conception de la formation (documents, articles, communications, logiciels, réalisation matérielle, etc.). Le participant ne pourra faire aucun usage autre que strictement personnel des produits issus de la conception de la formation.

## 8. Attribution de compétence juridictionnelle en cas de litige

Les relations juridiques entre Michèle Freud formations et le participant ou l'entreprise dont il dépend sont régies par le droit français. En cas de contestation entre les parties, et faute d'avoir trouvé un accord amiable, seul le Tribunal de Commerce de Fréjus est reconnu compétent lorsque le litige relève de la compétence matérielle du Tribunal de Commerce.



Michèle FREUD  
FORMATIONS



*Une expérience de plus de 25 ans  
dans la formation professionnelle*

*Un enseignement humaniste*

*Des formations en psychologie appliquée,  
psychopathologie clinique,  
thérapies brèves et sophrologie*

*Un cadre, une éthique, des valeurs.*

157 avenue des Campotels  
83700 SAINT RAPHAEL

[www.michelefreud.com](http://www.michelefreud.com)

Pour nous contacter :  
[michelefreud@orange.fr](mailto:michelefreud@orange.fr)  
Tél. : 04 94 40 44 71